

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Règlement columbarium
- Recensement de la Population
- Emprunt ;
- Décisions modificatives sur Budgets
- Approbation Modification n° 2 et Révision Simplifiée du PLU ;
- Acquisition de terrains ;
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 novembre 2012

Sur convocation en date du 23 novembre 2012, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 novembre 2012, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, MM Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : Mme Fabienne SCHERRER, donné pouvoir à Fabrice MARTIN, MM François CHARRIERE, Henry DENIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul MUSARD, Hervé MEYNET.

Absents : MM. Jean-François CHARRIERE, Pierre SIMONNET.

Monsieur Patrick SAILLET a été nommé secrétaire de séance.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal des réponses données sur divers dossiers de demande d'autorisation de construire

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mauron qui fait le point sur l'avancement de divers travaux.

2. Règlement du Columbarium

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du règlement du nouveau columbarium.

3. Recensement de la population 2013 – rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de Boège aura lieu en janvier 2013. Par courrier du 12 octobre 2012, l'INSEE informe que la dotation forfaitaire allouée à la collectivité pour cette opération s'élève à 3543 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il a décidé de découper la Commune en 4 zones au lieu de 3 lors du précédent recensement, ceci afin d'alléger la charge des agents recenseurs et ainsi améliorer la qualité de la collecte.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la rémunération à attribuer à chaque agent qu'il souhaite fixer forfaitairement à 1500 euros (base brute).

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des propositions de nomination et de détermination de la rémunération des 4 agents recenseurs,
- Considérant les montants alloués pour le recensement 2008,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** la proposition présentée par Monsieur le Maire et **DECIDE** de verser une **rémunération forfaitaire brute de 1500 euros** à chaque agent recenseur retenu pour effectuer le recensement de la population 2013.

4. Emprunt de 375 000 euros à taux fixe (4.77%) auprès de la C.E. des Alpes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- Considérant la demande de prêt faite auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes ;
- Vu l'accord bancaire et la proposition de prêt à taux fixe du 13 novembre 2012 ;
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ACCORTE de réaliser**, pour le financement du projet de construction d'une école primaire, auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes **un emprunt de 375 000 euros** aux conditions suivantes :
 - o Durée : **20 ans**
 - o Périodicité des échéances : **annuelle**
 - o Taux fixe : **4.77 %**
 - o Amortissement : **Progressif**
 - o Commission : 565 €
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** le contrat correspondant et la ou les demandes de réalisation de fonds.

5. Décision Modificative n° 2 – Budget Général M14 – exercice 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- Vu le Budget Primitif 2012 de la M14 ;
- Considérant la recette réalisée à l'article 74832 non inscrite en prévision au Budget Primitif ;
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour permettre le mandatement des dernières dépenses de l'année 2012 ;
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de procéder à l'inscription des crédits supplémentaires suivants :**
 - o **Dépenses de fonctionnement :** **+ 50 000 euros**
 - Chapitre 011 : charges à caractère général..... + 20 700 euros
 - Chapitre 012 : charges de personnel..... + 20 000 euros
 - Chapitre 014 : Atténuation de produits + 192 euros
 - Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante + 9 108 euros
 - o **Recettes de fonctionnement :** **+ 50 000 euros**
 - Chapitre 74 : Dotations..... + 50 000 euros

6. Approbation de la Révision Simplifiée et de la Modification n° 2 du PLU :

Affichage distinct des délibérations correspondantes.

7. Objet : acquisition parcelles C 456 à 459 pour 6806 m² - La Mouille

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant notamment la décision prise en séance du 25 mars 2012 de proposer aux co-héritiers un prix de 0.50 € le m² suite à l'avis des Domaines sur les parcelles précitées ;

- considérant l'intérêt d'acquérir ces terrains situés en zone humide en bordure du Brevon ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE l'acquisition** par la Commune des parcelles appartenant à la Succession DUBOIS-DAUPHIN Marie-Louise et Eloi cadastrées **section C n° 456 à 459 au lieudit « La Mouille »** pour une superficie globale de **6806 m²** au prix de 0.50 euros le m² soit un montant total de **3403.00 euros** (trois mille quatre cent trois euros).

- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités à accomplir pour mener à bien cette acquisition et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant et notamment l'acte à intervenir auprès de l'office notarial Andrier.

8. Questions diverses :

Indemnité annuelle permanences services fiscaux :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire l'indemnité annuelle de **387 euros** bruts (trois cent quatre-vingt-sept euros) allouée pour les permanences des services fiscaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.